

COLLECTIF EC2022 - L'Économie Circulaire Dans La Présidentielle

Le programme #LaFranceadubonsens !



Depuis le début des années 70, les Françaises et les Français sont les premières victimes des aberrations de notre société de consommation actuelle.

Chacun constate un gaspillage effréné des ressources naturelles de notre planète mettant en danger l'avenir de nos enfants, une baisse de notre pouvoir d'achat amplifiée par les variations fortes du prix des énergies fossiles, un règne de la dépendance et de l'incitation à la surconsommation de produits inutiles ou trop rapidement jetables, une délocalisation de notre industrie à l'autre bout du monde pour optimiser les coûts de production sans tenir compte des émissions de CO₂, des conséquences sociales ou des risques que ces importations excessives font peser sur notre souveraineté nationale.

Nous demandons à toutes les candidates et tous les candidats à l'élection présidentielle de 2022 de dire stop et de créer immédiatement une rupture nécessaire pour toutes les citoyennes et tous les citoyens.

Le temps des grandes phrases est désormais révolu : le temps de l'action est venu. Il y a urgence. C'est un enjeu majeur du prochain quinquennat présidentiel et un nouveau récit ambitieux à écrire pour notre pays !

1. Pour la fin du gaspillage de nos ressources.

Constat : 1 million de tonnes d'emballages plastiques sont mises sur le marché chaque année en France. La moitié ne dispose d'aucune possibilité de recyclage effectif à l'heure actuelle et est incinérée, ce qui a de graves conséquences sur l'air respiré par nos enfants.

Mesure : fixer une interdiction de mise sur le marché de produits non-alimentaires et d'emballages constitués de 100% de matières vierges à partir de 2040. A cette fin, les acteurs privés et publics devront basculer vers un modèle d'économie de la fonctionnalité, la réparation, le réemploi ou l'intégration de recyclé. Le Conseil National de l'Économie Circulaire sera en charge, en collaboration avec l'Ademe, de fixer la trajectoire pour chacun des produits et emballages d'après un plan quinquennal, à commencer par ceux relevant d'une filière REP (24 en 2025), les éco-organismes disposant des données utiles à cette fin, et à tout le moins, de la capacité à les collecter.

2. Pour une hausse du pouvoir d'achat compatible avec le respect de l'environnement.

Constat : il est compliqué pour un consommateur de distinguer dans les rayons des commerces les produits durables des produits néfastes pour l'environnement et ayant une durée de vie limitée. L'indice de réparabilité, mis en place par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire et l'éco-score, en expérimentation avec la loi climat et résilience, sont un premier pas vers une meilleure compréhension des impacts environnementaux des produits. Il faut désormais aller plus loin, sur le champ d'application tant géographique que des produits pour que chaque consommateur européen puisse faire un choix éclairé.

Mesure : création d'un taux de TVA réduit de 5,5% sur les produits issus de l'économie circulaire (réparés, réemployés ou intégrant un pourcentage satisfaisant de matières recyclées), ainsi que sur leurs services réparation pour créer un choc de la demande.

Ce taux réduit de TVA portera autant sur le régime de TVA normale que sur celui de la TVA sur marge applicable aux produits d'occasion.

Il portera sur des produits de consommation peu matures de l'économie circulaire soumis à la responsabilité élargie du producteur, ainsi que sur leurs services de réparation, à savoir :

- Produits électriques et électroniques
- Textile
- Équipements sportifs et loisirs
- Jouets
- Bricolage et jardin
- Ameublement

3. Pour la relocalisation de notre industrie.

Constat : depuis le milieu des années 1970, la part de l'industrie manufacturière française dans le PIB a diminué de moitié, de 22,3% à 11,2%. Une des causes

majeures est la surdomination de l'industrie du neuf des pays comme la Chine, plus compétitive car pouvant exploiter jusqu'à l'épuisement ses réserves de ressources naturelles, ainsi que des ouvriers à très bas salaire. Pour la contrecarrer, il faut favoriser une stratégie industrielle fondée sur la production locale à partir de ressources naturelles recyclées chez nous.

Mesure : la relocalisation de notre industrie doit être encouragée avant tout par la commande publique et la mise en œuvre d'outils économiques incitant tant les industries que les consommateurs à choisir l'option locale et durable. Nous proposons de changer le processus, en s'inspirant de l'exemple de la loi anti-gaspillage qui impose aux acheteurs publics de prioriser l'achat des pneumatiques rechapés avant de pouvoir se tourner vers l'achat de pneumatiques neufs.

Nous proposons d'étendre et de préciser ces dispositions pour l'achat de l'ensemble des produits non alimentaires dans la commande publique (informatique, automobiles, équipements de transport, vaisselle, équipements ménagers, textiles, mobilier...).

Ainsi, si un produit manufacturé issu du réemploi, de la réutilisation, de l'économie de fonctionnalité ou intégrant des matières recyclées, existe dans le catalogue d'un fournisseur, il devra être choisi par l'acheteur public. Dans le cas contraire et seulement dans le cas contraire, il pourra acheter un produit similaire, neuf.

4. Pour une France souveraine sur les matières premières.

Constat : la France importe de Chine et d'Afrique 99% des terres rares utilisées dans son industrie (sous forme d'aimants ou de batteries par exemple). Les terres rares sont des métaux précieux indispensables pour le bon fonctionnement de nos industries les plus stratégiques comme la robotique, l'électronique, les voitures électriques et autres formes de mobilité urbaine, les énergies nouvelles ou encore la santé du futur. Or 0,1% des terres rares seulement sont recyclées actuellement ! Il s'agit donc pour notre pays d'un vrai sujet de souveraineté nationale.

Mesures :

- a. Collecter systématiquement toute matière stratégique déjà présente dans l'ensemble des déchets en France et nécessaire à la fabrication, à la réparation ou au réemploi des biens d'équipements (en particulier les métaux précieux, terres rares, métaux ferreux et non-ferreux, métaux spéciaux, et autres matières stratégiques tels que le cobalt ou le lithium).
- b. Maximiser le recyclage de tous ces matériaux stratégiques lorsqu'ils ne sont pas directement réemployables ou réutilisables.

- c. Créer un choc de la demande de ces minerais : influencer sur les instances européennes pour que, rapidement, une obligation d'intégration de minerais secondaires lors de la phase de fabrication dans les prochaines réglementations européennes. C'est en effet en créant un véritable choc sur la demande en minerais stratégiques que l'Union Européenne pourra le mieux favoriser ces industries nouvelles.

5. Pour une innovation créatrice de richesses ET respectueuse de notre environnement.

Constat : comme c'est le cas dans le plan France Relance, toutes les mesures de soutien financier sont aujourd'hui trop concentrées sur le recyclage, plutôt que la réduction du jetable.

Mesure : mise en place d'un Crédit-Impôt Circulaire sur le modèle du Crédit-Impôt Recherche et du Crédit-Impôt Innovation (CIR et CII), pour encourager les innovations de produits et de services des entreprises qui favorisent le réemploi et évitent le gaspillage de nos ressources naturelles.

Le mouvement #LaFrancedubonsens a été initié par le collectif #EC2022 qui regroupe plus de 150 experts français de l'économie circulaire qui prônent un modèle de société et de consommation qui remet le bien-être commun, l'environnement et le bon sens au centre de nos décisions politiques, économiques et sociales. Le modèle de l'économie circulaire permet de lutter contre la fin du monde tout en se souciant de notre fin de mois.